



REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC
2120, rue Sherbrooke Est, bureau 302, Montréal (Québec) H2K 1C3
Tél.: (514) 523-7762 Téléc.: (514) 523-7741 Courriel : alpha@rgpaq.qc.ca

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Amendements au projet de loi 57

La ministre Courchesne rate la cible

Montréal, le vendredi 3 juin 2005 – Jugeant que les amendements apportés par la ministre Courchesne au projet de loi 57 – *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* sont insuffisants, le *Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec* (RGPAQ) réitère son opposition à ce projet de loi et demande une fois de plus son remplacement par un réel programme de garantie du revenu qui serait basé sur le droit de toute personne de subvenir à ses besoins essentiels.

Le RGPAQ reproche principalement au projet de loi de rater la cible en ne s'attaquant pas au principal problème des gens pauvres, soit l'amélioration de leurs conditions de vie. **« Plutôt que d'élaborer un projet de loi qui permettrait aux personnes assistées sociales d'avoir plus de moyens pour améliorer leur situation, le gouvernement se perd dans des distinctions entre prestataires et définit des catégories pour justifier des versements moins élevés à certains d'entre eux, souligne Christian Pelletier, coordonnateur du RGPAQ. Considérant que les prestations actuelles ne permettent pas aux prestataires de subvenir à leurs besoins essentiels, la proposition de la ministre est absolument inacceptable et disqualifie ce projet de loi ».**

La non indexation de l'ensemble des prestations et le versement à des groupes communautaires de sommes qui auraient dû servir à augmenter les prestations des personnes assistées sociales irritent particulièrement le RGPAQ. Cela démontre à quel point ce projet de loi n'est pas basé sur un réel droit à la sécurité du revenu et ne s'inscrit pas dans l'axe de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. **« Le gouvernement doit comprendre que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* n'est pas qu'un énoncé de bonnes intentions, affirme M. Pelletier. Elle a été adoptée par l'Assemblée nationale et implique donc de s'y conformer, en particulier lorsque vient le temps d'élaborer des projets de loi qui ont un impact direct sur les plus pauvres de notre société. C'est ce que nous attendons d'un réel programme de garantie du revenu ».**

Source : Jean-François Venne, attaché de presse
(514) 837-2480, (514) 523-7762
jf_venne@videotron.ca